

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/63

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 19 septembre 2013*

*L'an deux mille treize et le dix-neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 12 septembre 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10  
votants : 10*

*Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : M. MAURIN – TESTON – CROZIER – BEUGNET – BOUAZZA –  
CORNET – HILAIRE – JOLLIVET – VERNET – VOLLE.*

*Excusée : Mme SALA.*

*Absents : M. AUZAS – FIALON – DELAUZUN.*

*Mme Christiane CROZIER a été élue secrétaire.*

**Objet : Convention entre la commune et l'association Ovalie Berg Coiron Helvie.  
Fixant les modalités d'attribution de la subvention communale.**

Le Maire donne lecture et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la convention qui fixe les modalités d'attribution de la subvention communale à l'association Ovalie Berg Coiron Helvie.

Il est proposé de verser une participation financière à hauteur de 26 € par jeune licencié en 2013, 27 € en 2014 et 28 € en 2015.

La durée est fixée pour trois ans à compter de 2013.

.../...

2013/166

*[Signature]*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modalités financières exposées ci-dessus ;
- CHARGE son maire de signer la convention de partenariat correspondante ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision seront prévus au C/65748 au BP annuel.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 19 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 20 septembre 2013.  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN



RECU A  
LA PREFECTURE LE

23 SEP. 2013

.../...